



## Top Véhicule Moto

- Une protection optimale grâce à deux formules en Dégâts Matériels
- Remboursement à 100% de la valeur catalogue en cas de perte totale durant les 6 premiers mois
- Libre choix du réparateur en cas d'accident
- AG Team, le règlement de sinistre par téléphone le plus simple et le plus rapide

Avec la Top Véhicule, vous bénéficiez de la meilleure protection pour vous et votre moto. Vous avez en effet le choix entre la Multirisques (une « petite » Omnium) ou une Omnium complète avec 2 formules en Dégâts Matériels, une exclusivité sur le marché belge ! Vous recherchez une sécurité absolue ? Souscrivez dans ce cas l'Omnium complète en plus de votre assurance obligatoire Responsabilité Civile Moto<sup>1</sup>.

## Les atouts de la Top Véhicule Moto

### La « petite » Omnium, une base solide

*Votre moto est volée ? La voiture qui vous précède projette des gravillons qui endommagent la bulle de votre moto ? Vous percutez un cerf qui traverse subitement la route ?*

La garantie Multirisques intervient en cas de vol de votre moto, d'incendie, de bris de glace, de dommages causés par les forces de la nature ou par une collision avec un animal.

De plus, vous gardez le libre choix du garage dans lequel vous faites réparer votre moto !

### Une Omnium sur mesure

*Vous êtes ébloui par le soleil et heurtez une voiture ? Vous faites un aquaplaning et perdez le contrôle de votre moto ?*

En plus des couvertures de la Multirisques, l'Omnium complète vous protège également contre les Dégâts Matériels. Vous avez le choix entre 2 formules : les « dommages causés par des collisions avec des tiers » ou les « dommages causés lors de tout type d'accident ». Vous pouvez ainsi pleinement profiter de vos ballades en moto l'esprit léger !

### Des franchises à la carte

Vous avez le choix entre une franchise de 3 ou de 6 %. Vous profitez ainsi de votre moto en toute sécurité et en toute sérénité.

<sup>1</sup> Offre soumise à conditions. Consultez votre courtier pour plus d'information.

## Un remboursement complet en cas de perte totale

La valeur de votre moto est remboursée à 100 % en cas de perte ou de vol total durant les 6 premiers mois. Par la suite, l'amortissement n'est que de 1 % par mois.

En souscrivant le Pack Moto+, vous prolongez ce remboursement intégral jusqu'à 18 mois. Ce Pack indemnise également les dégâts causés aux objets transportés et à votre équipement.

## AG Team, la manière la plus rapide pour régler un sinistre

AG Team vous garantit un service exceptionnel. Un coup de téléphone suffit pour démarrer votre dossier et déterminer les responsabilités.

AG Team est aussi :

- rapide : un rendez-vous est pris directement avec le garagiste pour la réparation de votre moto ;
- flexible : vous choisissez vous-même le garagiste ou faites appel à un de nos réparateurs agréés ;
- pratique : une voiture de remplacement est mise à votre disposition si vous optez pour un réparateur agréé. De plus, la compagnie règle directement les frais avec lui.

Et bien sûr, votre principal atout, c'est le conseil de votre courtier ! En tant qu'indépendant, votre courtier est le mieux qualifié pour vous indiquer la meilleure des protections. C'est également votre interlocuteur privilégié en cas de sinistre.

## Votre courtier

Ce document contient de l'information générale. Cette assurance est un complément à l'assurance R.C. Moto d'AG Insurance. Consultez-moi ou rendez-vous sur [www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be) pour connaître le contenu et les conditions de cette garantie.

